



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Échos du CST central du mercredi 17 janvier 2024

Prévoyance : une avancée

En septembre, concernant le dispositif de prévoyance santé (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail prolongé notamment), nous avons contesté la nouvelle augmentation du taux de cotisation pour 2024 (de 1,66% à 1,91%) décidée par l'assureur privé Collecteam/Allianz. Pour couvrir la perte de pouvoir d'achat le SUPAP-FSU avait demandé une augmentation plus importante de la participation de la Ville.

La Ville a en partie accédé à notre demande en validant la prise en charge intégrale par l'employeur pour les collègues percevant jusqu'à 1 950 € bruts, voir [ICI](#).

Mais concernant les autres tranches de revenus, le SUPAP-FSU a déposé un amendement visant à une meilleure prise en charge par la Ville pour les agent.es percevant entre 1 950 et 2 250 € brut (23,50 euros au lieu de 19).

Tous les syndicats ont voté pour cet amendement. Il a été refusé par la Ville.

Avec une majorité de syndicats, le SUPAP-FSU s'est abstenu sur la proposition non amendée.

JO : travailler plus

Le comité d'organisation des JO intégrant la Ville fait appel à 45 000 bénévoles. Il n'y aura pas ou très peu de recrutements (ou très précaires, des collègues vacataires).

En plein été il y aura tension entre les impératifs d'ouverture du service au public, les congés d'été, les missions estivales dans certains services et des nouvelles missions liées aux JOP. D'où la « nécessité » pour la Ville de limiter les départs en vacances et de faire travailler plus les personnels présents.

Des **incitations** (à prendre moins de congés, à travailler pendant les JOP) avaient déjà été actées : en 2024 le plafond des CET monétisables passera de 2 à 12 jours

La Ville aura recours aux **heures supplémentaires** qui sont en cours de déplafonnement, aux **dépassements horaires** (arrivée anticipée ou départ différé, des agent.es mobilisé.es au-delà du cycle de travail). Des **astreintes** seront étendues ou leur volume horaire sera augmenté en particulier pour des personnels d'encadrement à qui leur direction demande d'organiser le « travailler plus » de leurs agent.es.

La Ville y ajoute désormais la **possibilité de télétravailler 5 jours sur 5 en postes télétravaillables**.

Le SUPAP-FSU s'inquiète des efforts qui vont être demandés à une partie du personnel présent pendant les JO et des conséquences sur leur santé.

Nous nous inquiétons des conséquences pour les plus vulnérables ; chasse aux SDF aux prostitué.es, et aux mal logé.es que l'on veut transférer des rues parisiennes (et des zones de festivité), des hébergements d'urgence ou des hôtels sociaux vers les régions limitrophes.

Le SUPAP-FSU défend :

- Le droit au congé : respect de la procédure (c'est l'agent.e qui fait la demande), pas de nécessité de service si la mission n'est pas dans sa fiche de poste
- Des recrutements de renfort (de contractuel.les, pas de vacataires)
- Pas de tâche supplémentaire sans lien avec nos missions
- Pas d'heures supplémentaires imposées
- Pas d'heure à rattraper ni de congé imposé (en cas de problème de transport) : le droit de ne pas badger !
- Des adaptations pour les personnes en situation de handicap (problèmes de transport)
- Des facilités pour les collègues motorisé.es (carte ou badge) pour accéder et circuler dans Paris pour les collègues présent.es pendant les JOP
- Une prime exceptionnelle de 1 500 euros pour tous.tes
- La prise en charge des frais de garde des enfants en cas de dépassement horaire
- Une prime de repas et/ou accès à la restauration ASPP ou conventionnée en cas de travail en soirée ou le week-end

Pour la Ville il n'y a aucune volonté d'éloigner les plus vulnérables. Il y aura même des places d'hébergement supplémentaires avec un village solidaire pour les plus « fragiles »...

Fin février, des réponses seront apportées sur la prise de congés, un arrêté sur les astreintes sera présenté.

A termes, un plan d'accompagnement DRH/SG sera présenté avec notamment la question de la garde d'enfants en crèche et en centre de loisirs et celle des personnes en situation de handicap.

La Ville refuse l'idée d'une prime pour tous.tes les collègues travaillant pendant les JO. Elle parle d'une gratification pour celles et ceux travaillant directement à l'organisation des JO. Pour la Ville celle-ci ne se pourrait se faire que via le RIFSEEP (prime IFSE).

La Ville présente les JO comme une "grand fête"... à laquelle nous ne sommes pas convié.es et pour laquelle on nous demande de faire des heures supplémentaires, de faire des efforts... Difficile de s'en réjouir !

Il va donc falloir imposer que la prime soit pour toutes et tous les collègues dont le travail et la vie vont être impactés par les JO. D'ici février nous aurons matière à réagir aux « mesures concrètes » de la Ville.

Le SUPAP-FSU a voté contre les mesures de la Ville concernant les JO.

AGOSPAP : le compte n'y est pas

Un avenant à la convention entre la Ville et l'AGOSPAP était soumis à l'avis (consultatif) du CST.

Il comprend une **augmentation de la subvention de 300 000€ (+2%)**.

Après des années de gel de la subvention de la Ville, et une **inflation de +8%, le compte n'y est pas.**

Élément positif, l'avenant comprend aussi l'accès aux prestations de l'AGOSPAP pour les agents non-titulaires à mi-temps et plus, sans condition d'ancienneté.

« L'offre de bienvenue » qui prévoit quelques places de cinéma pour les nouveaux arrivant.es à la Ville ne compensera pas la fin de la prime d'installation pour les ancien.nes contractuel.les...

La Ville présente la diversification des offres avec les coupons-sport (équivalent de chèques vacances pour payer des activités sportives) comme une grande avancée. Le problème c'est que la "diversification" avec un budget constant et des coûts en augmentation, a pour conséquence la baisse de ce qui existait déjà...

Les prestations limitées (places de cinéma souvent indisponibles, moins de séjours vacances pour les jeunes...) ou qui disparaissent (Disneyland, offre culture réduite), sont remplacées par des aides types chèques vacances, ou des " tarifs négociés" (donc un simple prix sans aide financière par la Ville).

Conséquence, les plus modestes sont les oubliés.e de cette diversification...

Le SUPAP-FSU s'est abstenu.

ASPP : le compte n'y est pas non plus

Le SUPAP avait contesté le gel des grilles avec les plafonds sur les droits d'entrée selon les revenus. Avec les ajustements de salaire à l'inflation, des collègues au revenus modestes étaient passés au-dessus des plafonds et payaient des droits d'entrée pour la première fois.

La Ville modifie enfin les tranches de rémunération concernant le droit d'entrée aux restaurants ASPP. Mais nous ne savons pas si les collègues qui bénéficiaient de l'exonération du droit d'entrée vont tous y avoir droit de nouveau.

Et nous savons que **cette modification ne compense pas la hausse des tarifs des repas** : 10 centimes de moins en droit d'entrée et 10 centimes de plus sur le plat et 10 centimes sur l'entrée ou dessert.

Enfin, avec l'explosion des prix alimentaires, **sans hausse de la subvention annuelle**, ces quelques mesures positives décidées par la Ville **pourraient se traduire par de nouvelles dégradations de la prestation** (quantités réduites...).

A noter, la réouverture au printemps du restaurant du 18^e à Poissonnière.

Le SUPAP-FSU s'est abstenu.

Punaises de lit

La Ville prévoit d'élargir le **dispositif d'aide** pour les collègues victimes de punaises de lit habitant hors-Paris (pour ceux habitant Paris les services de la Ville interviennent directement). **Plus de nécessité de prouver que l'infestation est liée au travail**. Cette aide est **plafonnée à 1 000€** pour l'intervention et le remplacement du mobilier (matelas, sommier, canapé). Au vu des prix d'intervention et du mobilier, **cela est insuffisant pour rembourser intégralement mais constitue une aide précieuse**.

Sur devis, 80% des frais seront avancés par la Ville aux agent.es.

La question se pose sur la **prévention**. Elle sera discutée dans les instances sur la santé au travail suite à notre demande car le traitement actuel du problème notamment sur nos lieux de travail est insuffisant (des procédures à revoir et une réalisation tellement longue...).